

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2014

Le vingt-deux janvier deux mille quatorze à dix-sept heures, les membres de l'association A Compétence Egale se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au Ben's café - 55, rue de Charonne Paris XIe.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Bompard du cabinet Taste en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par Monsieur Robert Moskovits du cabinet Feature DDC.

Le président constate que trente-six des cabinets membres de l'association sur soixante sont présents ou représentés. Le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Lecture et approbation des nouveaux statuts

Lecture et approbation des nouveaux statuts

- L'article 10.6. autorise le vote par procuration mais pas le vote par correspondance.
- L'article 12. concernant le bureau a été modifié : en effet le mandat des membres du bureau passe de un (1) an à deux (2) ans.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Clôture

La séance est levée à 17h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire de l'assemblée. Les nouveaux statuts sont joints en annexe.

Fait à Paris le 22 janvier 2014

Le président, Sébastien BOMPARD :

Le secrétaire, Robert MOSKOVITS :

